



CARREFOUR GROUPE

FLASH INFO

SUPPRESSIONS DE POSTES CABINES ESSENCES ET EPCS



HYPERMARCHÉS : LA CFDT-CARREFOUR RÉCLAME D'URGENCE UN VRAI ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

Carrefour a décidé de poursuivre dans les hypers, le passage en libre-service de rayons EPCS, ainsi que la fermeture de ses cabines essences. Il y avait déjà eu des suppressions de postes identiques en 2018 et 2019.

Cependant... les précédentes restructurations avaient été accompagnées de mesures sociales (PDV, RCC) dont le socle est prévu dans l'accord de **GPEC** (gestion prévisionnelles des emplois). Il détermine entre autres les modalités du volontariat, les possibilités de mutations internes/externes, le congé mobilité, des aides à la formation, des indemnités de départ etc...

Malheureusement, cette fois-ci, ce n'est pas le cas. La direction annonce que les salariés seront « repositionnés » avant la fermeture... alors que celle-ci a déjà été annoncée !

Comment seront-ils reclassés, avec quelles mesures ? La direction fait référence au volet 2 de l'accord, alors que c'est en réalité la partie 3 (plus favorable) qui devrait s'appliquer ! **Celle-ci prévoit des indemnités plus importantes et de vraies garanties sur le volontariat.** D'autre part, l'accord prévoit qu'en cas de classement en métiers sensibles (c'est le cas pour l'EPCS et les stations), les salariés soient informés individuellement par leur manager des aides à leur disposition (art 3.1 de l'accord - P16). **D'autre part, qu'en est-il des salariés handicapés ou en restriction d'aptitude médicale ?**

La CFDT craint que les « repositionnements » se fassent à la tête du client et demande à la direction de respecter l'accord . Elle doit offrir aux 48 salariés les mêmes mesures que leurs collègues dont l'activité a été supprimée en 2018 et 2019 !

Liste des magasins

PASSAGE DE L'EPCS EN LIBRE-SERVICE

(11 personnes concernées)

Bercy, Condé Sur L'Escaut, Maubeuge, Segny, Villeurbane

FERMETURE DES CABINES-ESSENCES

(37 personnes concernées)

Aire Sur la Lys, Auchy les Mines, Avranches, Angers St Serge, Beaucaire, Berck, Calais Mivoix, Chelles, Condé Sur L'Escaut, Fougères, Fourmies, Guingamp, Laon, Mondeville, Montereau, Orange, Portet Sur Garonne, Port de Bouc, Riom, Saint Martin au Laert, Saint Pol Sur Mer, Vannes, Valenciennes.

A quelle date ces rayons et cabines seront-ils fermés ? La présentation de la direction en septembre es très floue. Il est simplement indiqué que ces fermetures interviendront une fois les salariés reclassés.

